



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

### 1. Intitulé du projet

Création d'une route forestière en forêt de Haupas sur une longueur de 1335 m

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6d	Création d'une route forestière empierrée de 3,5 m de large sur 1335 m
7a	Mise en place d'une demi-buse de 1 m de diamètre (ou dalot) au dessus d'un ruisseau pour permettre le passage de la route empierrée.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet

La route comportera une voie de roulement de 3,5 m de large, 2 places de dépôt, 2 places de retournement, 11 passages buses et la création d'une mare (de moins de 10 m<sup>2</sup>) dans le but de maintenir un habitat favorable notamment aux batraciens.



#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à développer le réseau de desserte sur le frêt de Haupas par la création d'une route forestière sur 1335 m permettant la circulation de camions de 60 tonnes tout temps, hors période de dégel.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La route empierrée sera implantée au niveau du chemin de terre existant. La route sera creusée de 40 cm afin de recevoir un apport de 50 cm de cailloux. De la même façon deux places de dépôt, deux places de retournement et 1 mare seront créés.

les passages busés seront installés par temps secs (ruisseau à sec une partie de l'année).

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La route permettra l'accès aux camions de 60 tonnes afin de sortir les bois des exploitations forestières limitant ainsi le débroussaillage par des engins forestiers à travers les parcelles jusqu'à la route départementale.



4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Le dossier est fait dans le cadre d'une demande de subvention pour la réalisation d'une route forestière déposée auprès de la DDT
- Le dossier comporte la mise en place d'une demi buse au dessus d'un ruisseau qui fait l'objet d'une déclaration auprès de l'ONEMA dans le cadre de travaux en rivière.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Le dossier est établi à la demande de la DDT dans le cadre d'une demande de subvention pour la création d'une route forestière

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Création d'une route forestière	1335 m
Création de 2 places de dépôt et 2 places de retournement	1635 m <sup>2</sup>
Mise en place de 11 passages busés dont 1/2 buse de 1 m de diamètre (voir descriptif et estimatif ci-joint)	11 unités.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Bois du Flaypas et de la Belle Fayette  
Commune de Wassy  
Section E n° 882

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Wassy.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Ce projet est prévu au plan simple de gestion (PSG) n°3-52/54 agréé le 26 juin 2005 (voir page 8). Il entre dans le cadre de l'amélioration des enjeux techniques et économiques de la forêt.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La route empiéçée reprend un chemin de terre existant devant à la circulation des engins forestiers (tracteurs forestiers). Une route forestière est un équipement de la forêt qui ne change pas la nature boisée des parcelles qu'elle dessert.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Sur la commune de Wassy existe un PLU qui classe la zone en N.p (forêt soumise au régime forestier et espace boisé classé). La route forestière, en tant qu'équipement de la forêt, ne change pas le PLU.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	RAMSAR : Etangs de la champagne humide
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b> engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	la route sera empiéçée sur 50 cm d'épaisseur. Cet empiéçement proviendra d'une carrière existante à la propriété.
<b>Milieu naturel</b> est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>



	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, dans quel milieu ?			
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La route aménage la descente de la forêt évitant aux charbonniers de traverser de nombreuses parcelles pour sortir le bois</p> <p>le chargement des bois sur les camions se fera donc au plus près des parcelles et ne bloquera plus la route départementale</p>



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Empty response area for question 6.2.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Empty response area for question 6.3.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La création de la route forestière ne nécessite pas d'étude d'impact  
La création reprend un chemin de terre existant n'entraînant pas de défrichement  
C'est un équipement forestier qui ne change pas la nature boisée des parcelles qu'elle dessert.  
Les petits aménagements (passage boisé de 1 m au dessus du niveau et mare) sont fait à la demande de l'ONEMA afin de préserver le milieu humide où ils seront installés. Ils seront mis en place pendant la période sèche du niveau.



## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

Devis descriptif de la forêt présentant l'ensemble des aménagements qui seront réalisés pour cette scoute.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

WASSY

le.

4/10/2015

Signature



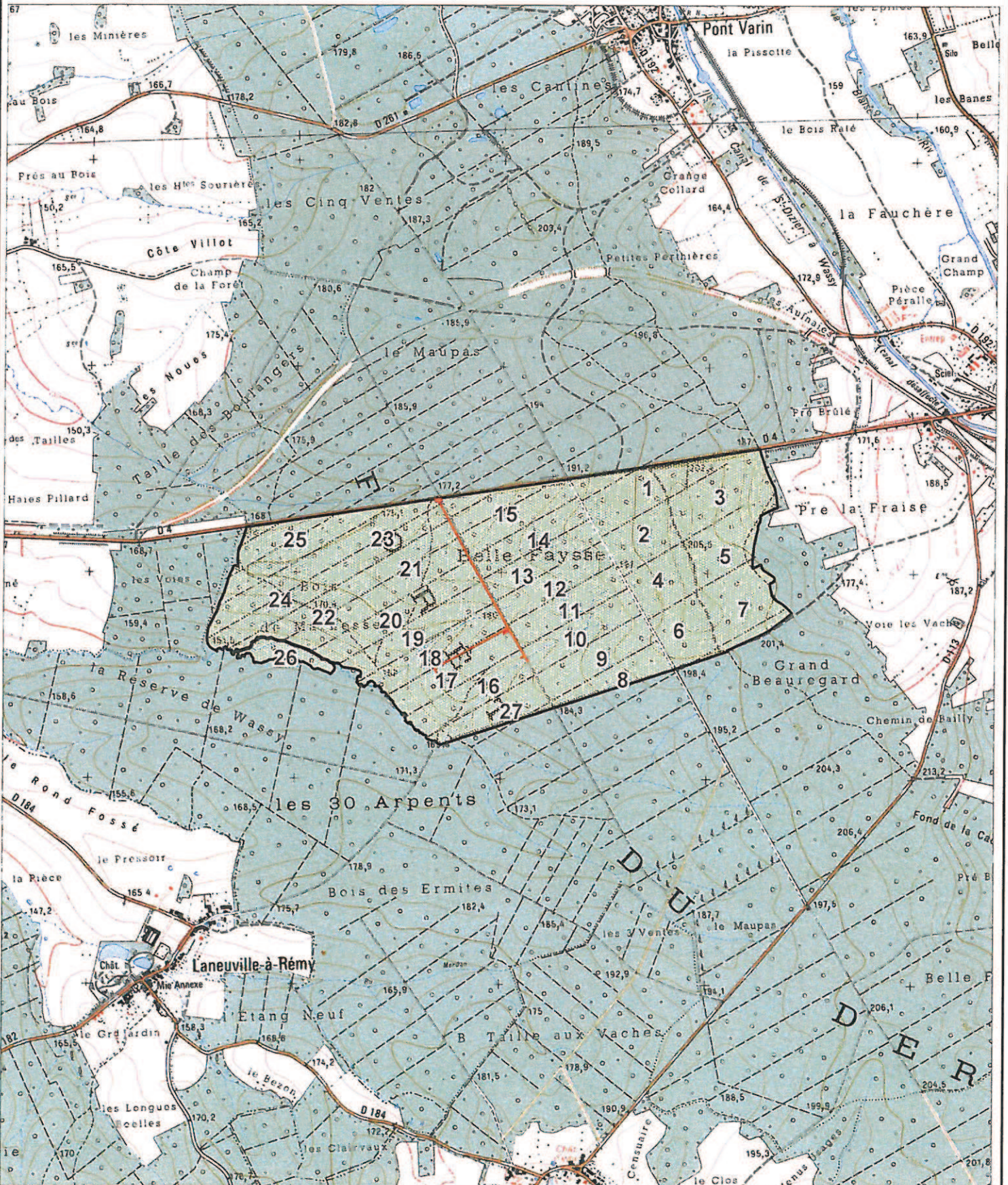


# FORÊT DU MAUPAS ET DE LA BELLE FAYSSÉ

EXTRAIT DE CARTE IGN

Echelle : 1/25 000

Édité en Juin 2015



Les erreurs de calage entre les limites de la propriété et l'IGN sont liées à des méthodes différentes de relevé entre les plans cadastraux et l'IGN.







FORET DU MAUPAS WASSY ET DE LA BELLE FAYASSE

ANNEXE : Photos pour le projet de route 2015

Location des photos





Wajum 15

Photo 1 – Chemin terre – Vue vers le nord

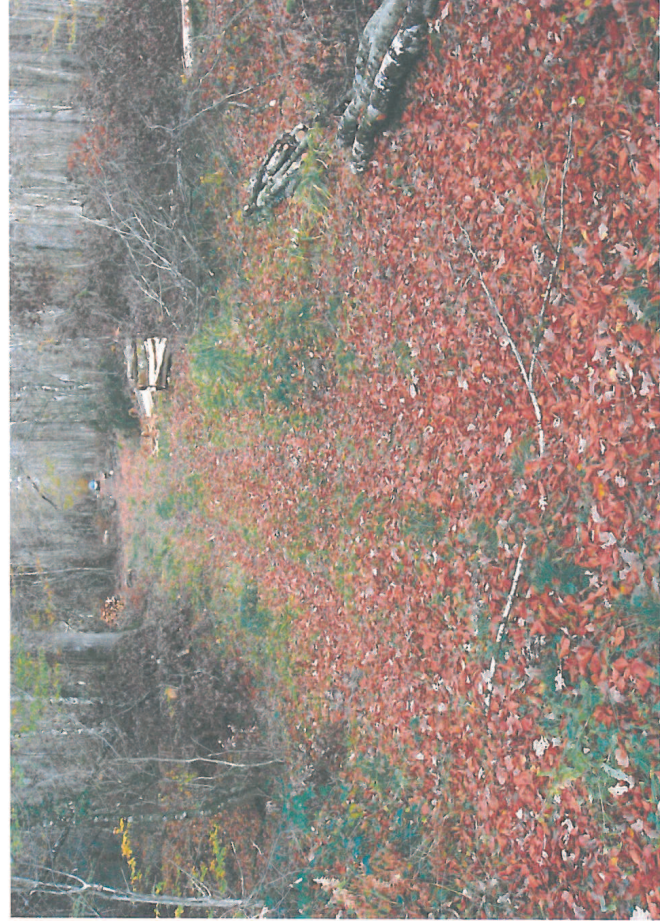


Photo 3 – Lieu de la création de la petite mare (point 18)



Photo 2 – Chemin terre – Vue vers le sud – ruisseau (mise en place d'une demi-buse)





# FORET DE MAUPAS

Devis descriptif et prévisionnel  
du projet de route forestière  
Comprenant la création d'une route forestière

18/06/2015

Longueur - Création : 1335 m

## I - Caractéristiques générales de la route

Le projet s'applique à poursuivre le développement du réseau de desserte forestière sur la Forêt de Maupas par la création de routes forestières sur 1335 m permettant la circulation de camions de 60 tonnes tout temps, hors de période de dégel.

Le projet offrant une voie de roulement de 3,5 mètres de large comporte :

- la création d'une route pour une longueur totale de 1335 m,
- la création de 2 places de dépôt et 2 places de retournement,
- la mise en place de 11 passages busés,
- le renforcement des accès aux chemins latéraux (empiècement sur 5 m).
- la création de deux mares dans le but de maintenir un habitat humide favorable notamment aux amphibiens.

La pente en long dans les zones pentues n'excédera pas 5 %.

Les épaisseurs de cailloux sont indiquées après compactage au vibrant à 60 t.

Les passages busés auront un diamètre de 600 mm et seront en béton armé type 135A.

Les routes comporteront des avaloirs tous les 100 à 150 m en cailloux de 200 mm afin d'évacuer l'eau vers le ou les fossé(s) latéral (aux).

Les fossés seront de forme trapézoïdale avec une ouverture en gueule de 1,5 m et 1 m de profondeur.

Dans les longues lignes droites, des ralentisseurs seront implantés tous les 200 m.

Les souches défrichées seront enterrées dans des zones de peuplements forestiers sans valeur (voir surveillant de la forêt). La terre provenant du creusement des fossés sera régalée vers l'intérieur de chaque parcelle (sans abimer les arbres).

Trois types d'emprise sont distingués ci-après. Ces types sont repris dans les explications et schémas donnés par la suite

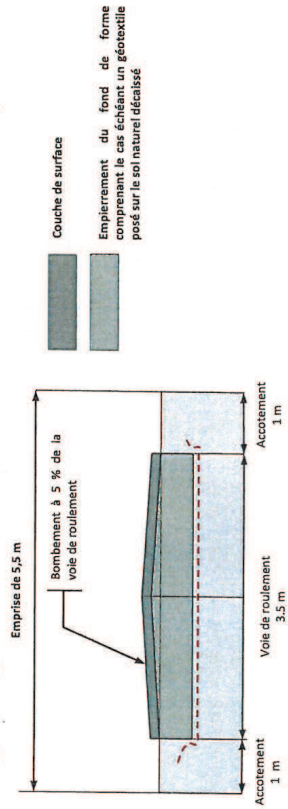
### I. Emprise type 0 = Emprise sans fossé

L'emprise de la route comporte sur la totalité :

- la voie de roulement : ..... 3,50 m
- un accotement de 1 m de chaque côté : ..... 2,00 m

Soit une largeur d'emprise de

5,50 m

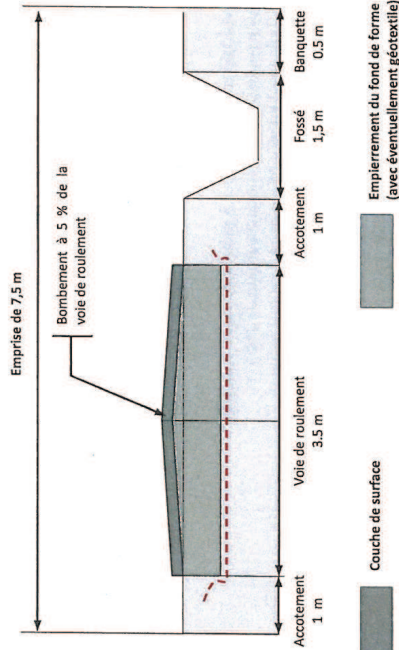




**2. Emprise type 1 = Emprise avec un fossé**

L'emprise de la route comporte sur la totalité :

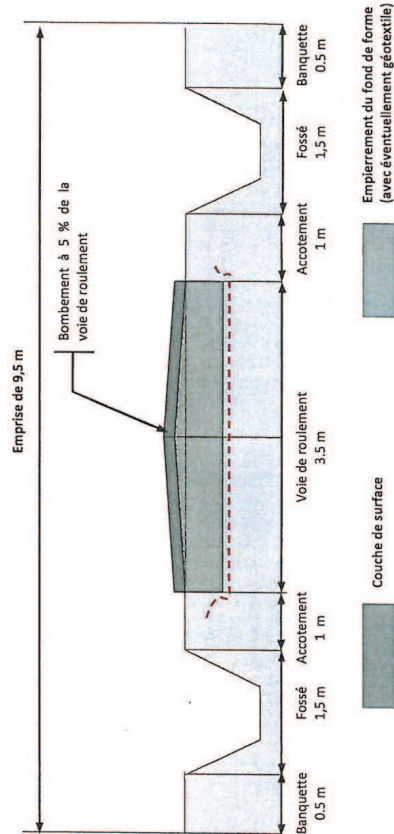
- la voie de roulement : ..... 3,50 m
  - un accotement de 1 m de chaque côté : ..... 2,00 m
  - un fossé en amont avec 1,50 m en gueule : ..... 1,50 m
  - une banquette en amont du fossé de 0,5 m : ..... 0,50 m
- Soit une largeur d'emprise de **7,50 m**



**3. Emprise type 2 = Emprise avec 2 fossés**

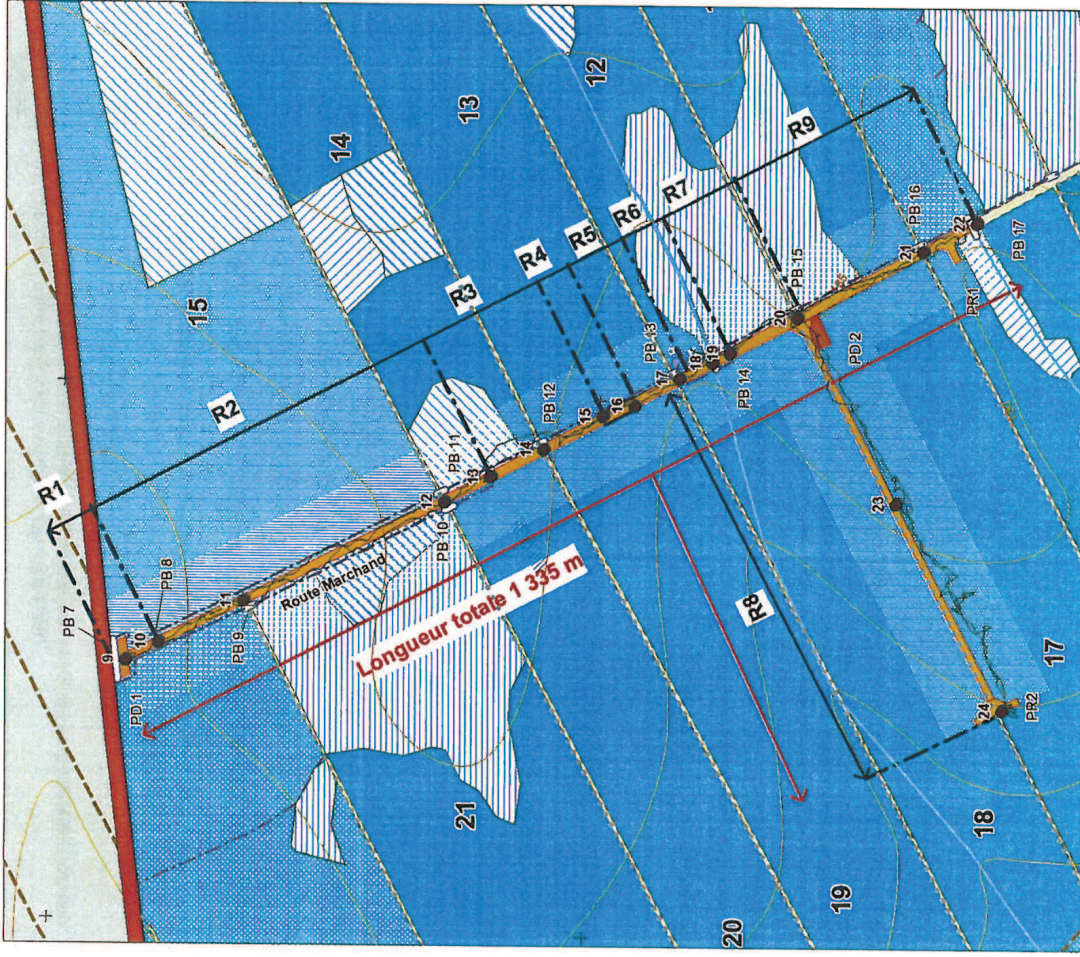
L'emprise de la route est constituée de :

- la voie de roulement : ..... 3,50 m
  - un accotement de 1 m de chaque côté : ..... 2,00 m
  - un fossé de chaque côté avec 1,5 m en gueule : ..... 3,00 m
  - une banquette de chaque côté de 0,5 m : ..... 1,00 m
- Soit une largeur d'emprise de **9,50 m**





**II - Devis descriptif de la route : Route Marchand - Longueur 1 335 m**



Pas de PB1 à PB6



## 1 - Création d'une route empierrée sur 1 335 m

Création d'une route sur 1 335 m comportant :

- décaissement sur 40 cm pour retirer la terre végétale,
- une couche de fond par l'apport de 40 cm de cailloux (50 - 200 mm) disposé sur un géotextile de même largeur,
- une couche de surface par l'apport de 10 cm de cailloux (0 - 31,5 mm),
- création d'« avaloirs » latéralement en gros blocage tous les 50 m vers le ou les fossés latéraux à la route.

### a) R1 : Création d'une route sur 50 m (Emprise type 2)

Point n° 9 :

- création d'une patte d'oise le long de la route de 15 m de large sur 30 m de long soit 175 m<sup>2</sup>, et place de dépôt (PD1) existante à décapet sur 40 m x 25 m soit 200 m<sup>2</sup> = 375 m<sup>2</sup>
- ajout d'une barrière bord de route,
- passage busé (PB 7 - 18 m x 0,60 m de diam) sous l'entrée de la route pour connecter les fossés de la route départementale
- création d'un fossé de chaque côté de la route qui contourneront la place de dépôt.

### b) R2 : Création d'une route sur 345 m (Emprise type 2) dont renforcement sur 20 m

- Point n° 10 : création d'un fossé de chaque côté de la route.
- Point n° 11 : mise en place d'un passage busé (PB 9 - 8 m x 0,60 m de diam) côté ouest permettant l'accès aux parcelles.
- Point n° 12 :
  - mise en place de passages busés (PB 10 + PB 11 - 8 m x 0,60 m de diam) de chaque côté de la route permettant l'accès aux parcelles ;
  - à 20 m du point n° 12 en venant de la route départementale, renforcement de l'emprise de la route avec 30 cm d'épaisseur supplémentaire sur environ 20 m de longueur.

### c) R3 : Création d'une route sur 120 m (Emprise type 1)

- Point n° 13 : création d'un fossé latéral côté Est
- Point n° 14 : mise en place d'un passage busé (PB 12 - 8 m x 0,60 m de diam) côté Est

### d) R4 (zone humide) : Création d'une route sur 30 m (Emprise type 1)

Points n° 15 :

- poursuite de la création d'un fossé latéral côté Est,
- prévoir 30 cm de caillou en surépaisseur.

### e) R5 : Création d'une route sur 55 m (Emprise type 1)

- Point 16 : poursuite de la création d'un fossé latéral côté Est.

## VI - Synthèse du devis prévisionnel pour la route

Route	TOTAL (HT)	94 988,38
	TVA 20 %	18 997,67
	TVA %	
	TOTAL (TTC)	113 986,05

JF CALIN

Entreprise Paul CALIN

S.A. au capital de 100 000 €

Route de Villy

62100 STANIS-DIZIER

Tél. 03 25 95 75 08 - Fax 03 25 95 30 54

SIRET 628 060 385 00075



### III - Devis prévisionnel : Route Marchand - Longueur 1 335 m

#### 1 - Création de route sur 1 335 m

Désignation des ouvrages tels qu'identifiés sur le plan	Nature des opérations ou investissements	Unité	Prix unitaire € HT / mètre linéaire ou m <sup>2</sup>	Quantité demandée	Montant prévisionnel HT par action (€)
R1 à R9	Terrassement compris décapage sur 30 cm et mise en forme; compactage et encaissement	ml	1,30	1 335	1 735,50
	Fourniture de la couche de fond en 50/200, mise en œuvre sur 40 cm après compactage	m <sup>2</sup>	8,20	3 337,50	27 367,50
	Fourniture de la couche de finition en 0/31,5, mise en œuvre sur 10 cm après compactage	m <sup>2</sup>	2,05	3 337,50	6 841,88
R4 Zone humide	Terrassement supplémentaire de 30 cm et mise en forme; compactage et encaissement	ml	3,80	50	190
	Fourniture supplémentaire à la couche de fond en 50/200, mise en œuvre sur 30 cm après compactage				
R1 à R9	Fourniture et mise en œuvre de géotextile type 200 grammes / m <sup>2</sup> sur le fond de forme	ml	7,10	175	1 242,50
TOTAL	A		4,60	1 335	6 141,00
TOTAL					<b>43 518,38</b>

#### 2 - Places de retournement, pattes d'oie et places de dépôt

PR1+PR2, PO1+PO2, PDI+PDI2	Terrassement compris décapage sur 40 cm et mise en forme; compactage et encaissement sur 3,5	m <sup>2</sup>	1,40	1 685	2 359,00
	Fourniture de la couche de fond en 50/200, mise en œuvre sur 40 cm après compactage (60 cm dans les zones humides à renforcer)	m <sup>2</sup>	9,85	1 685	16 597,25
	Fourniture de la couche de finition en 0/31,5, mise en œuvre sur 10 cm après compactage.	m <sup>2</sup>	2,05	1 685	3 454,25
TOTAL	B				<b>22 410,50</b>

#### 3 - Travaux annexes

R2	Fossés	ml	1,90	1 305	2 479,50
	10 passages busés (8 m x 0,60 m de diam)	ml	110,00	80	8 800,00
	2 passages busés avec dalots en U inversé ou demi-buses sur semelle (8 m x 1 m d'ouverture)	ml	680,00	16	10 880,00
	1 passage busé à l'entrée le long de la départementale	ml	60,00	18	1 080,00
	Barrière à l'entrée	u	1 180,00	1	1 180,00
TOTAL	Renforcement des accès aux chemins parcelaires latéraux (empiérement sur 5 m)	u	240,00	10	2 400,00
	26 avaloirs (1 x (0,3 à 0,5) x 0,3) en gros blocages	u	40,00	26	1 040,00
	Création d'une mare de 12 m x 10 m	u	1200,00	1	1 200,00
TOTAL	C				<b>29 059,50</b>

TOTAL	Route = A+B+C				<b>94 988,38</b>
-------	---------------	--	--	--	------------------

f) R6 : Création d'une route sur 45 m (Emprise type 2) dont renforcement sur 2 m de part et d'autre d'un passage busé

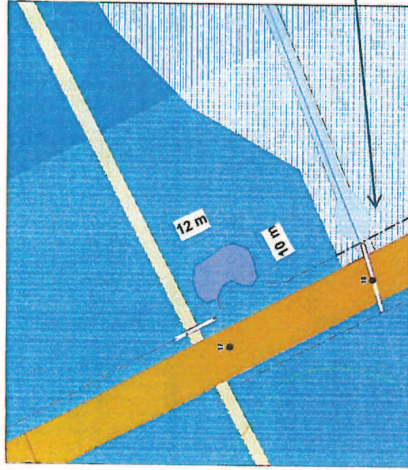
#### Point n° 17 :

- passage busé (PB 13 - 8 m x 0,60 m de diam),
- Création d'un fossé de chaque côté de la route,
- Création coté est de la route (au nord-ouest du cours d'eau) d'une mare de 10 m x 12 m avec trop plein vers l'aval

Cette mare aura 12 m de longueur x 10 de large (en forme de haricot) et une profondeur de 30 à 80 cm

La mare sera localisée à une dizaine de mètres du cours d'eau

Attention ! Préserver la petite mare située en amont du dalot : le lit de la rivière sous le dalot devra être 30 cm au-dessus du niveau de cette mare



Lors de la mise en place ce passage faire attention à respecter le niveau de la mare se trouvant au sud-est (ne pas ajouter de terre ou affouiller le secteur)

- Point n° 18 : Passage du ruisseau sous la route par la mise en place de dalots sur semelle (en U inversé) ou demi-buses sur semelle qui permettront de respecter le lit du cours d'eau (PB 14 - 8 m x 1 m de diam).

Photo 1 et schéma 5 – Passage d'un ruisseau sous une route en utilisant des demi-buses sur semelle



Photo 1 : passage d'un ruisseau sous une route à l'aide de demi-buses (Source ONF)

Schéma 5 : Demi-buse sur semelle

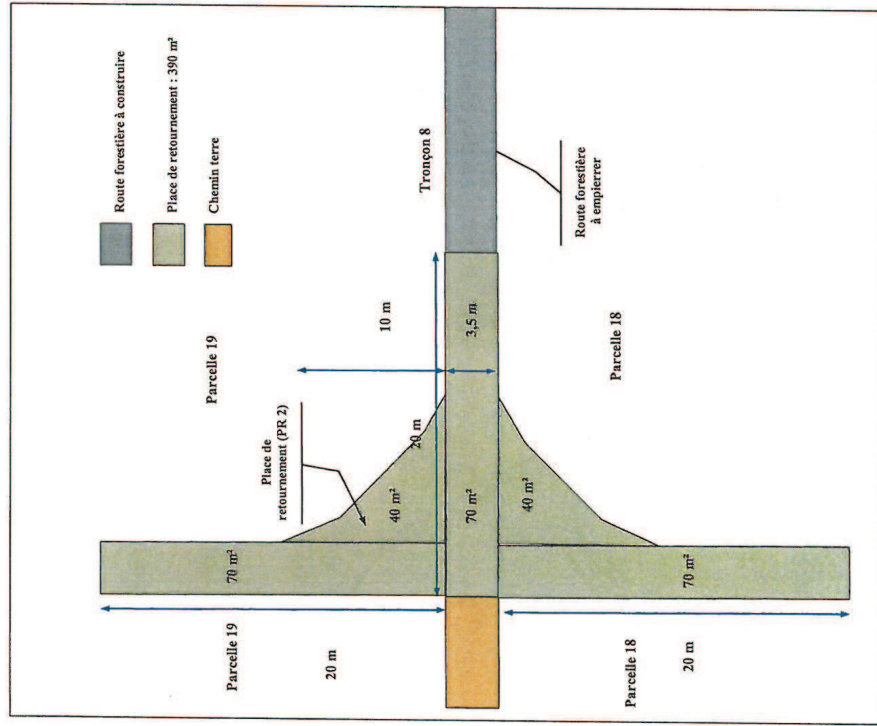


**g) R7 : Création d'une route sur 70 m (Emprise type 1)**

- Point n° 19 : création d'un fossé latéral côté Est.

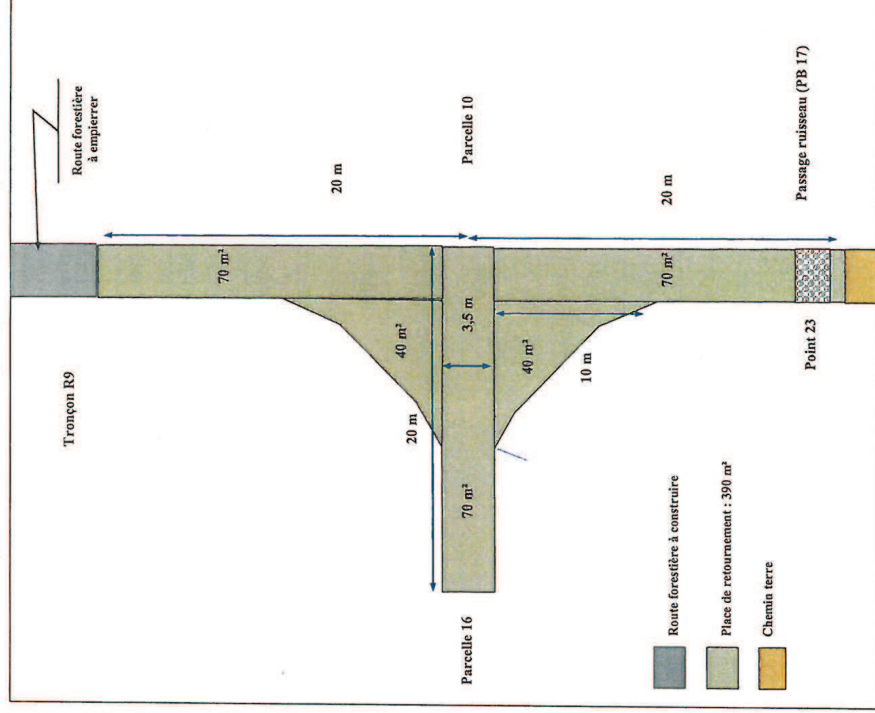
**h) R8 : Création d'une route sur 390 m (Emprise type 0) et d'une place de retournement (PR 2)**

- Point n° 20 : création d'une patte d'oie de 10 m de long au niveau du virage (coté» nord) pour accéder à la route empierrée entre les parcelles 17 et 18 (soit 80 m<sup>2</sup>) et création d'une place de dépôt (PD2) côté Sud de 30 m x 15 m soit 450 m<sup>2</sup> = 530 m<sup>2</sup>.
- Point n° 23 : existence d'une borne en pierre bien fichée dans le sol qui est peut-être une limite cadastrale (à conserver)
- Point n° 24 : place de retournement (PR2) en T avec 20 m pour chaque branche du T soit 390 m<sup>2</sup>



**i) R9 : Création d'une route sur 150 m (Emprise type 1) dont renforcement sur 2 m de part et d'autre d'un passage busé, et d'une place de retournement (PR 3)**

- Point n° 20 : passage busé (PB 15 - 8 m x 0,60 m de diam)
- poursuite de la création du fossé latéral côté Est
- Point n° 21 : passage busé (PB 16 - 8 m x 0,60 m de diam)
- Entre les points n° 21 et n° 22 : création d'une place de retournement (PR1) en T avec 20 m pour la branche du T soit 390 m<sup>2</sup>.



Note : la longueur de la place de retournement est retirée à la longueur de la route soit 190 - 40 = 150 m

- Point n° 22 : Passage du ruisseau sous la route : mise en place de dalots sur semelle (en U inversé) ou demi-buses sur semelle (PB 17 - 8 m x 1 m de diam) qui permettront de respecter le lit du cours d'eau (voir photo 1 et schéma 5)
- fossé perpendiculaire à la route et fossé perpendiculaire à l'aval sur 1 m de chaque côté.



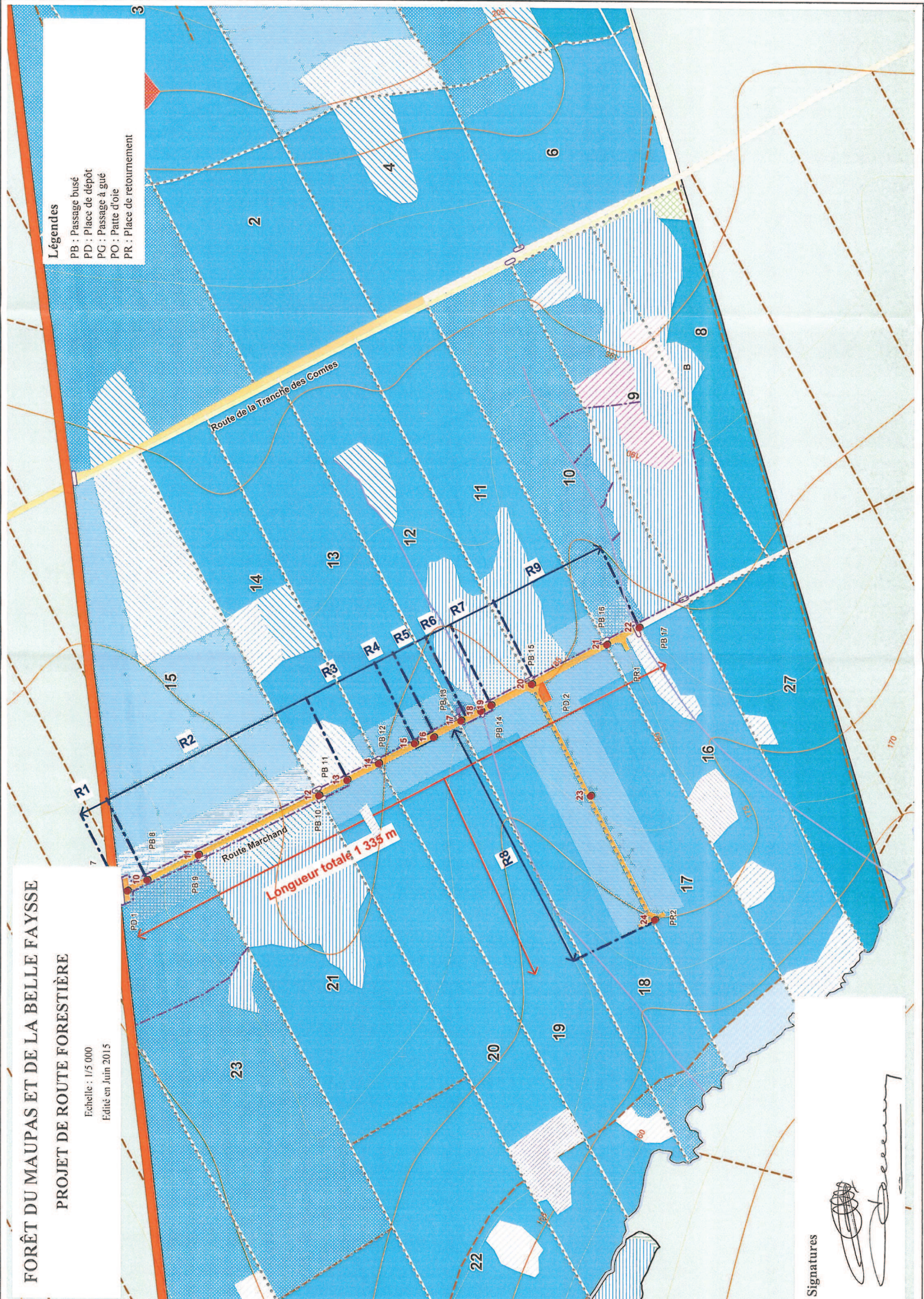
# FORÊT DU MAUPAS ET DE LA BELLE FAYASSE

## PROJET DE ROUTE FORESTIÈRE

Echelle : 1/5 000  
Édité en Juin 2015

### Légendes

- PB : Passage busé
- PD : Place de dépôt
- PG : Passage à gué
- PO : Patte d'oie
- PR : Place de retournement



Signatures





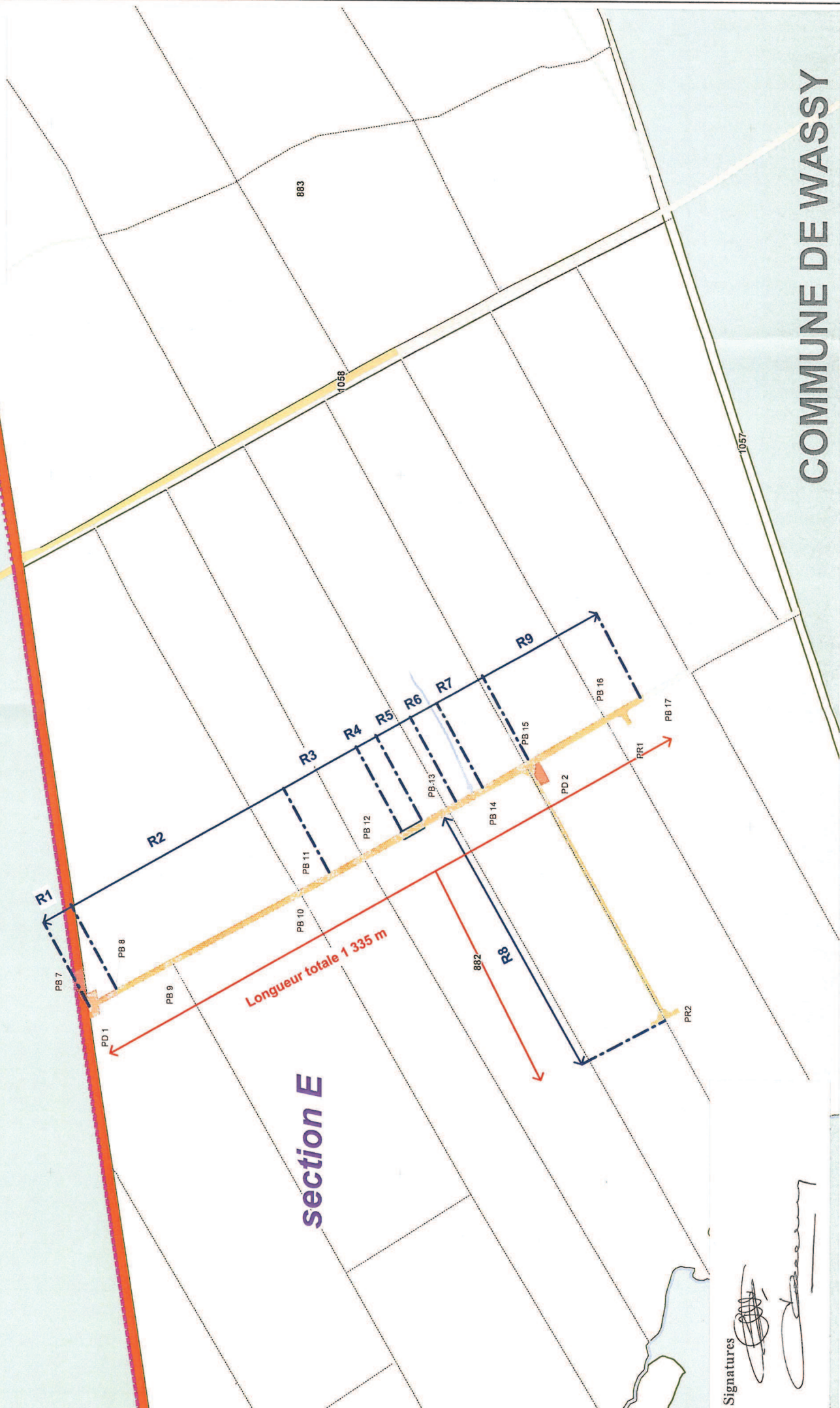


FORÊT DU MAUPAS ET DE LA BELLE FAYASSE  
PROJET DE ROUTE FORESTIÈRE - CADASTRE

Echelle : 1/5 000  
Edité en Juin 2015

section F

- Légendes
- PB : Passage busé
  - PD : Place de dépôt
  - PG : Passage à gué
  - PO : Patte d'oie
  - PR : Place de retournement



section E

Longueur totale 1 335 m

COMMUNE DE WASSY

Signatures

